6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones : A LILLE N° 1.01 — 22.82 — A ROUBAIX N° 3.28 — A LENS N° 0.52 — A DOUAI N° 412

ABONNEMENTS — 3 mois 6 mois 1 an
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de poste.
Nord et Départements limitrophes . . . . 4 fr. 50 9 fr. 18 fr.
Autres Départements . . . . . 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.

NUMERO 5 CENTIMES

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Lundi 31 Mars 1913

COMPTES DU LUNDI

Ce que nous a dit la "Déesse"

Vous connaissez la « Déesse ». C'est cette statue commémorative du siège de Lille de 1792 durant lequel les Lillois républicains repoussèrent les Alliés (Autrichiens et autres) que les monarchistes émigrés avaient appelés au secours de leurs privilèges, de leurs fortunes et de leur roi, traître à la Nation. La « Déesse » domine la Grand' Place et elle a assisté, samedi soir, impassible à la renaissance de la vaillance républicaine des Lillois contre les Royalistes pieutres et les forces mobilisées par le marguillier Ch. Delesalle contre ses concitoyens qui ne veulent pas être, eux, des « parjures ».

Nous avons été interviewer hier la Déesse, lui demander quelle émotion elle avait ressentie à voir ses fidèles Lillois opposer, avec l'énergie de leurs aïeux, le cri de : « Vive la République », aux insolences du parti des Princes et des Curés.

Et la Déesse nous a appris une étonnante nouvelle :

« Comment, nous a dit la Déesse, vous ne savez pas ? Vous, un journaliste ?

» Mais Lille vient d'être cédée depuis quelque temps au Roi des Belges pour des raisons diplomatiques. On a tenu la chose assez cachée pour éviter des ennuis avec le public qui ne comprend rien aux affaires d'Etat. Pourtant, il faut vous y résigner. Lille est Belge, et voilà tout !

» Vous vous expliquerez donc maintenant le mystère de ce qui s'est passé samedi soir à Lille et pourquoi le maire de Lille, — pardon, le bourgmestre Ch. Delesalle, — a ordonné de réprimer avec la plus extrême vigueur la manifestation des travailleurs et de tous les républicains.

» Vous n'êtes plus en République ! Comprenez bien ça !

» Par conséquent il est extrêmement logique que le bourgmestre ait fait arrêter tous les braves gens qui criaient : Vive la République ! et qu'il ait usé au contraire d'une immense mansuétude à l'égard de tous ceux qui criaient : Vive le Roi ! A bas la « Gueuse » !

» Vive le Roi ! c'est désormais à Lille le cri régulier, légal. Sa Majesté le Roi des Belges ne saurait permettre à son bourgmestre qu'il soit poussé d'autres clameurs sur le territoire de sa bonne ville.

» En confirmant à Monsieur Ch. Delesalle les pouvoirs que sa majorité de frères de Froyennes lui avait conférés, il n'a fait que ratifier le choix du clergé belge. Son Eminence le cardinal de Malines a envoyé au bourgmestre de Lille, samedi matin, sa bénédiction toute spéciale et l'a invité à faire dire des prières, par sa police, pour l'extinction du dernier républicain dans sa cité.

» Voilà comment s'explique encore la « confirmation » qui a été donnée un peu vigoureusement, peut-être, à tant de lillois, samedi soir, par les soins des gendarmes ou des policiers. Pendant ce temps là, dans la Chapelle du Conclave, au Palais-Ribour, M. le bourgmestre priait pour la conversion de ses concitoyens comme le bon roi Charles IX pendant la Saint-Barthélémy.

» Et vous ne vous étonnerez plus, j'espère, que l'on ait considéré, comme cri séditieux, celui de : A bas les trois ans !

» La loi belge veut que tout citoyen dépourvu de fortune fasse trois années de service militaire. Donc un cri de révolte contre une loi réelle, non abolie, bien existante doit valoir à celui qui l'a poussé une forte condamnation ! C'est logique. Je sais bien que si Lille était à la France où la loi de deux ans est toujours en vigueur, n'importe quel citoyen aurait le droit de critiquer un projet de loi que le Parlement n'a pas sanctionné, comme celui des trois ans de service.

» Encore une fois je vous le répète, Lille est soumise désormais à sa Majesté catholique le roi des Belges, et dès lors reconnaissez vous même que la répression un peu sanglante de samedi soir, voulue par notre mieux bourgmestre, est naturelle et fut nécessaire... »

Avec de l'amertume dans la voix et rougissante de honte sous la suie qui la couvre, la « Déesse » ajouta :

« D'ailleurs moi-même je vais subir une transformation.

» Je ne représenterai plus la Ville de Lille républicaine se défendant victorieusement contre l'envahisseur monarchiste. Je vais être pourvue d'une croix et d'un goupillon. On va me passer au rimpolin blanc et bleu. On va me mettre une couronne de roses en papier sur la tête. Je figurerai dorénavant la Mère de Dieu protectrice de Lille-la-Cléricale.

» Et on effacera de mon piédestal la phrase du maire André : Les lillois ne sont pas parjures à leur serment de fidélité à la République.

» Que voulez-vous, mon pauvre M. Will, c'est les Camelots du Roi qui ont demandé ça. Or, M. le bourgmestre Ch. Delesalle n'a plus rien à leur refuser ».

∴

La nouvelle que nous a communiquée la « Déesse » surprendra profondément notre population. Nous aurions cru que la malheureuse avait l'esprit un peu affaibli par l'âge, nous nous le reconnaîtrait maire de Lille, le bourgmestre Ch. Delesalle ne nous ayant envoyé hier l'arrêté suivant que nous sommes contraints d'insérer pour prévenir nos concitoyens :

ROYAUME DE BELGIQUE
Commune de Lille

Nous, par la grâce de Dieu et de volonté de Sa Majesté le Roi, Charles Delesalle, bourgmestre de la commune de Lille, chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Aucun Lillois n'aura désormais le droit d'être républicain, ni de manifester d'une façon quelconque des sentiments démocratiques.

ARTICLE SECOND

Tous les Lillois devront assister à la messe du Saint-Sacrement, « Pitié Notre-Dame » et Salut, dimanche, « Pitié Notre-Dame » et Salut, lundi, « Pitié Notre-Dame » et Salut, mardi, etc.

ARTICLE TROISIEME

Les prêtres de toute catégorie, les congréganistes de toutes sortes seuls ont le droit de [illegible] dans la rue, [illegible] les fantaisies qu'ils [illegible] personnes qu'ils [illegible]. Les Lillois devront se mettre à genoux et tête nue sur leur passage.

ARTICLE QUATRIEME

Le président actuel est [illegible] aux Camelots du Roi pour les attentats de respect dont les Lillois devront entourer leurs personnes inviolables.

ARTICLE CINQUIEME

Un emprunt de cinquante millions sera contracté pour construire une grande cathédrale expiatoire sur la Grand' Place.

ARTICLE SIXIEME

La force publique est chargée de faire respecter, sous peine de mort, le présent arrêté, applicable à dater du 1er avril 1913.

Le bourgmestre,
Ch. DELESALLE.

Au moment où j'allais terminer notre article des envoyés de la Municipalité, commandés par un capucin, sont venus me signifier le mandat d'arrêt suivant :

« Le sieur Alex Will, accusé du crime de lèse-cléricalisme et d'attentat à la Majesté de Monseigneur le Bourgmestre est mis en état d'arrestation.

» Il sera fusillé par la garde civique le 1er avril, dès l'aube, dans la cour du Palais Ribour ».

Nous nous reverrons donc, s'il plaît au diable, dans l'autre monde !

ALEX WILL.

LE ROYAL BOURGMESTRE DE LILLE VEUT EXORCISER LES REPUBLICAINS

CHOSES ET AUTRES

Trop d'émotion

On s'occupe beaucoup en ce moment des chevaux savants d'Eberfeld. Ces chevaux sont connus du monde entier où personne n'ignore plus qu'ils ont la bosse des chiffres. Quand il reçoit la visite d'un de ses amis, M. Krall (c'est le propriétaire de ces intéressants phénomènes) le conduit à l'écurie et tout de suite apostrophe un de ses chevaux :

— Fritz, soyez bien sage ; dites à monsieur, qui s'est dérangé pour vous voir, la racine carrée de 223,416.

Et ça ne traîne pas. Sans effort apparent, le cheval frappe le sol avec son sabot jusqu'à ce qu'il ait indiqué par ce moyen primitif (mais mettons-nous à sa place, il n'a pas de crayon sous la main, que dis-je ? il n'a même pas de main !) le nombre qu'on lui a demandé. Et la solution est exacte : les chevaux d'Eberfeld ne se trompent jamais.

— C'est renversant ! s'écrie le visiteur émerveillé.

— N'est-ce pas ? fait M. Krall qui se rengorge.

— C'est bien plus fort qu'hardi.

— Oui.

— Vos chevaux sont des prodiges : il ne leur manque que la parole...

Vous l'avez dit.

Or, quelques savants qui ne sont pas des chevaux, veulent, paraît-il, connaître le fin du fin et, flairant une supercherie, prétendent de soumettre les calculs des chevaux d'Eberfeld à certaines expériences qui feraient éclater leur imposture. Car, disent ces savants, il n'est pas possible que des animaux pratiquent avec discernement cette science des chiffres où les hommes excellent.

Faut-il apprendre à ces savants qu'on est convaincu et que leurs expériences sont inutiles ? On le croirait, car leur émotion est grande et leurs déclarations empreintes d'une décevante gravité.

En tout cas, je me permets de signaler à ces messieurs qu'il y a, dans tous les cirques, au moins un animal dont le génie passe celui des chevaux d'Eberfeld et qu'il n'est jamais venu à la pensée des profanes de demander les palmes académiques pour cet animal-là, ni de le proposer pour un fauteuil à l'Institut. Or, ce que le bon public, ne prend même pas au sérieux, comment des hommes de science peuvent-ils le prendre au tragique ?

GRIEF.

CHRONIQUE

L'INVITATION

Le père Masseret mangeait la soupe quand sa mère se présenta. Mais la mère, qui n'en était jamais de travaudes, n'était pas encore à table ; et ce fut elle qui s'avança pour recevoir des mains de l'homme une grande lettre blanche non cachetée.

Le père Masseret s'interrompit de manger.

— Qu'est-ce que ça peut bien être ? fait-il d'un air coquet.

— Sans doute pas quelque chose de bon !! gémit la mère en branlant la tête.

Ils habitaient seuls et ils ne savaient lire ni l'un ni l'autre. Il leur fallut donc avoir recours aux bons offices de la voisine Saucisson, qui d'ailleurs n'en [illegible] de l'imprimé !

« Monsieur et Madame Lemarchand ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur fils Henri avec Mademoiselle Alexandrine Bourdeix.

» Madame veuve Bourdeix a l'honneur de vous faire part du mariage de sa fille Alexandrine avec Monsieur Henri Lemarchand.

» Et vous invitent à assister à la bénédiction nuptiale qui sera donnée à Courcelles, en l'église Saint-André, le mardi [illegible] ».

[illegible]

Paul Mare Bourdeix [illegible] seuls le droit de [illegible] dans la rue [illegible] les fantaisies qu'ils [illegible] personnes qu'ils [illegible]. Les Lillois devront se mettre à genoux et tête nue sur leur passage.

[illegible]

Le président actuel est [illegible] aux Camelots du Roi pour les attentats de respect dont les Lillois devront entourer leurs personnes inviolables.

[illegible]

Un emprunt de cinquante millions sera contracté pour construire une grande cathédrale expiatoire sur la Grand' Place.

[illegible]

La force publique est chargée de faire respecter, sous peine de mort, le présent arrêté, applicable à dater du 1er avril 1913.

[illegible]

Au moment où j'allais terminer notre article des envoyés de la Municipalité, commandés par un capucin, sont venus me signifier le mandat d'arrêt suivant :

« Le sieur Alex Will, accusé du crime de lèse-cléricalisme et d'attentat à la Majesté de Monseigneur le Bourgmestre est mis en état d'arrestation.

» Il sera fusillé par la garde civique le 1er avril, dès l'aube, dans la cour du Palais Ribour ».

Nous nous reverrons donc, s'il plaît au diable, dans l'autre monde !

ALEX WILL.

[illegible]

Le père Masseret mangeait la soupe quand sa mère se présenta. Mais la mère, qui n'en était jamais de travaudes, n'était pas encore à table ; et ce fut elle qui s'avança pour recevoir des mains de l'homme une grande lettre blanche non cachetée.

Le père Masseret s'interrompit de manger.

— Qu'est-ce que ça peut bien être ? fait-il d'un air coquet.

— Sans doute pas quelque chose de bon !! gémit la mère en branlant la tête.

Ils habitaient seuls et ils ne savaient lire ni l'un ni l'autre. Il leur fallut donc avoir recours aux bons offices de la voisine Saucisson, qui d'ailleurs n'en [illegible] de l'imprimé !

« Monsieur et Madame Lemarchand ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur fils Henri avec Mademoiselle Alexandrine Bourdeix.

» Madame veuve Bourdeix a l'honneur de vous faire part du mariage de sa fille Alexandrine avec Monsieur Henri Lemarchand.

» Et vous invitent à assister à la bénédiction nuptiale qui sera donnée à Courcelles, en l'église Saint-André, le mardi [illegible] ».

[illegible]

Paul Mare Bourdeix [illegible] seuls le droit de [illegible] dans la rue [illegible] les fantaisies qu'ils [illegible] personnes qu'ils [illegible]. Les Lillois devront se mettre à genoux et tête nue sur leur passage.

[illegible]

Le président actuel est [illegible] aux Camelots du Roi pour les attentats de respect dont les Lillois devront entourer leurs personnes inviolables.

[illegible]

Un emprunt de cinquante millions sera contracté pour construire une grande cathédrale expiatoire sur la Grand' Place.

[illegible]

La force publique est chargée de faire respecter, sous peine de mort, le présent arrêté, applicable à dater du 1er avril 1913.

[illegible]

Au moment où j'allais terminer notre article des envoyés de la Municipalité, commandés par un capucin, sont venus me signifier le mandat d'arrêt suivant :

« Le sieur Alex Will, accusé du crime de lèse-cléricalisme et d'attentat à la Majesté de Monseigneur le Bourgmestre est mis en état d'arrestation.

» Il sera fusillé par la garde civique le 1er avril, dès l'aube, dans la cour du Palais Ribour ».

Nous nous reverrons donc, s'il plaît au diable, dans l'autre monde !

ALEX WILL.

ÉCHOS

POUR REUSSIR DANS LA VIE

[illegible]

LA BALLERINE ET LE DEPUTE

[illegible]

FECONDITE

[illegible]

UN METIER INGRAT

C'est le métier de prophète. Et de plus en plus, les météorologistes sont tenus d'être prophètes et prophètes véridiques. Sans quoi on les repousse impitoyablement.

M. Willis Moore a dû donner sa démission de chef de bureau météorologique des Etats-Unis.

On lui reprochait diverses erreurs, notamment d'avoir, en 1909, annoncé du beau temps pour le jour d'entrée en fonctions du président Taft. Au lieu d'être favorisée par le soleil, la cérémonie a eu lieu au milieu d'une terrible rafale de neige.

Eh ! si l'on punissait tous les faux prophètes, quelles coupes sombres dans les rangs du clergé !

La Croix contre le Croissant

Les atrocités orthodoxes EN TURQUIE

Où M. Claude Farrère, officier de la marine française, se solidarise avec son collègue Pierre Loti, et étaye ses accusations par un document écrasant.

[illegible]

La lettre accusatrice

[illegible]

Les prisonniers aveuglés

» Quant à l'histoire des prisonniers turcs aveuglés, je n'ai naturellement pas assisté à l'opération, mais cela nous a été rapporté de divers côtés en pays chrétien et en particulier par DEUX FRANCAIS EMPLOYES DANS UNE GRANDE ADMINISTRATION LOCALE. D'ailleurs je ne conçois pas quelle raison on peut avoir d'en douter, honnêtement, car des exercices de ce genre ne sont pas tellement rares dans ces parages. Crois bien que ces « gentillesses » n'ont pas été les seules de l'espèce commises... Mais, en vérité, quand mon esprit se reporte sur tout ce que j'ai vu dans ces régions, il en reste un fond de dégoût. Je ne suis pas [illegible] de sensibilité. J'ai déjà vu la guerre [illegible] au Maroc et ailleurs, [illegible] qu'elle comporte de mi[illegible]. Mais en ce qui concerne [illegible] des alliés, je ne peux [illegible] de penser à l'invasion des [illegible] d'ailleurs les dignes [illegible].

[illegible] plus haut qu'en dépit [illegible] les orthodoxes prenant de faire [illegible] aux Musulmans, [illegible] en apercevoir des [illegible]. Je n'explique [illegible] de Dedeagatch. Je ne re[illegible] pas sur les conditions dans lesquelles [illegible] prise par quelques centaines [illegible] bulgares, conditions [illegible] relatées et qui permettent [illegible] leurs haines per[illegible] les « Turcophiles » [illegible] massacrés par les Bulgares [illegible] piller, voler, violer, etc. »

Trois scènes d'atrocités

A coups de baïonnette dans le dos

» Je vais simplement vous conter trois petites histoires dont j'ai été le témoin... J'ai vu [illegible] VU DE MES YEUX, cette [illegible] je promenais à terre, avec un camarade, tous deux en tenue. A un certain moment, nous regardions des cadavres de Musulmans qui gisaient, nus, sur la plage. Nous s'étonnâmes la remarque qu'ils avaient bien été *tués à coups de baïonnettes et par derrière*, ainsi qu'on nous l'avait dit. Ces pauvres diables avaient dû fuir dans les rues et être lardés par les honnêtes lurons à leur poursuite. Un comitadji qui nous considérait s'avança alors, et nous dit en ricanant : « Bien sûr, Turc pas valoir une balle ! » L'homme avait un tel air et une telle face de bandit, qu'instinctivement j'ai fouillé ma poche pour y sentir mon revolver.

Le viol

» 2° Quelques heures plus tard, dans la ville turque. Les chacals grecs avaient passé par là, et il ne restait plus aucune chose ayant un nom. De loin en loin des femmes en larmes assises sur des ruines fumantes. Tous les hommes tués ou enfuis. Une très vieille femme turque s'est jetée à nos pieds, pleurant à chaudes larmes, baisant nos mains, etc... Elle racontait une histoire que, en unissant notre sabir, nous ne parvenions pas à saisir. Mais il était visible qu'elle était en proie à une vive émotion, et qu'elle implorait quelque chose. Nous lui avons fait signe de marcher devant nous et nous l'avons suivie. Elle nous a conduits, au pas de course, à quelques centaines de mètres plus loin, et là, nous avons compris : dans une chose qui avait dû précédemment être une maison, deux *jeunes femmes et une gamine turques*, figures découvertes, pleuraient silencieusement. A côté, deux soldats bulgares, sans